

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 11 JANVIER 1999

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF, LE LUNDI 11 JANVIER A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 janvier 1999, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Etaient présents : M. Michel GALLISSOT, Maire, MM. DELIN, PELLETIER, MLLE TORRAILLE, MME RUEL, Adjoints, BOUVIER, DOUCHE, WEHRUNG, Maires-Délégués, MMES ROBIN, BROCHOT, MLLE DIOT, MM. Patrick GALLISSOT, THOMASSIN, COUVREUX, BREGERE, HERBERT, Conseillers municipaux.

Excusés : MM. ANDRE, RAGUET, Conseillers municipaux,

Absent : M. PEUREUX, Conseiller municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 10.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 1er décembre 1998.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°1 Approbation de la mise à l'étude du projet de constitution d'un parc naturel régional.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2 Organisation des services municipaux. Fixation de la durée hebdomadaire du travail à temps complet dans les services de la Commune et des horaires de travail du service de la voirie.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°3 Création du régime indemnitaire des astreintes du services de la voirie.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°4 Fixation du prix du repas servi à la Cantine scolaire. Demande de dérogation préfectorale.

Adopté à l'UNANIMITE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE LE 11 JANVIER 1999 A VINGT-DEUX HEURES TRENTE MINUTES.

Le maire,